

INTERVIEW | YOGESH GOKOOL (AFRASIA) :

« Étonnant que certains pays européens ne soient pas sur les listes du GAFI et de l'UE »

Après la sortie de Maurice de la liste grise du GAFI, le secteur du Global Business doit rapidement travailler sur une campagne de communication et de marketing afin de redorer l'image du pays en tant que centre financier de renom. Tel est l'avis de Yogesh Gokool, Senior Executive - Head of Global Busi-

ness chez AfrAsia. La prochaine étape, soit la sortie de la liste noire de l'Union Européenne (EU), devrait se faire très vite. D'autant plus que l'UE s'est engagée à se référer au travail effectué par le GAFI. D'autres défis se profilent pour notre secteur du global business, notamment la Global Minimum Tax.

Par ailleurs, Yogesh Gokool note que, vu que Maurice se conforme déjà à 39 des 40 recommandations du GAFI en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le pays « est déjà en avance sur des pays comme Singapour, le Royaume-Uni, les États-Unis et même certains pays membres de l'UE et du GAFI ».

Maurice est finalement sortie de la liste grise du GAFI, mais le Grey Listing a miné notre juridiction pendant des mois et a certainement eu des effets à court et long termes sur le Hlobal Business Sector. Quelle est la situation et avons-nous perdu de la clientèle et du business ?

Depuis que Maurice a été ajoutée à la liste des juridictions sous surveillance accrue par le GAFI en février 2020, toute la juridiction, et plus particulièrement les secteurs des services financiers et du *Global Business*, a dû faire face à trois types de défis. Sur le plan de la réputation, l'image de Maurice a pris un coup et d'autres pays, comme le Royaume-Uni, ont suivi le pas en plaçant le pays sur leur liste noire.

Au niveau du business, les financements provenant de l'UE à Maurice ont été menacés et certaines Institutions Financières de Développement (IFD), comme la Banque Européenne d'Investissement (BEI), avec des placements massifs dans la *Private Equity* en Afrique par le biais de Maurice, ont annoncé leur intention de cesser d'investir à travers le pays et ont même demandé à

certaines gestionnaires de fonds de délocaliser leurs véhicules d'investissement vers d'autres juridictions.

Troisièmement, d'un point de vue opérationnel, Maurice a dû faire l'objet d'un contrôle renforcé de la part des institutions financières européennes. Cette situation a entraîné des retards dans les virements bancaires transfrontaliers et des contrôles supplémentaires de la part d'autres banques. Certaines banques correspondantes ont même fait le choix de refuser leurs services aux banques mauriciennes.

Précisément, au niveau de la Global Business Banking, dont vous êtes responsable chez AfrAsia, quel a été l'impact de ce Grey Listing ?

Dès les premiers jours, nous avons communiqué avec nos clients et leur avons expliqué les raisons pour lesquelles Maurice avait été placée sur cette liste, les implications et la manière dont le gouvernement mauricien et le secteur privé se sont engagés à remédier la situation et corriger nos manquements dans les plus brefs délais possibles. Nous les avons continuellement tenus informés de tout progrès réalisé concernant la sortie de cette liste grise.

La communication a été essentielle pour conserver et attirer de nouveaux clients. Dans l'ensemble, nos clients ont été très réceptifs, mais dans certaines circonstances, nous avons vu des véhicules d'investissements existants se délocaliser et de nouvelles structures se pencher vers

d'autres centres financiers.

Nous nous sommes également entretenus avec nos partenaires, notamment nos banques correspondantes, pour les rassurer sur les niveaux de contrôle – nos processus au niveau du KYC/CDD pour l'*Onboarding* des clients ainsi que pour l'examen des transactions ou opérations réalisées par les clients.

Cependant, je pense que, même si nous avons perdu du quelques clients, dans l'ensemble, au niveau de la *Global Business Banking*, nous avons enregistré de nouvelles opportunités, conformément à la stratégie de croissance de la banque et à notre capacité à nous adapter face aux circonstances. Les chiffres de la banque au 30 juin 2021 en témoignent.

Êtes-vous confiant eu égard à notre sortie de la liste noire de l'UE, censée être automatique, nous a-t-on dit ?

Le GAFI a identifié Maurice, en février 2020, comme une des juridictions présentant des défaillances stratégiques en matière de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Du coup, on s'est retrouvé sur la liste européenne des pays à haut risque.

Si nous prenons comme exemple le Ghana, qui a été enlevé de la liste du GAFI en juin 2021 et de la liste de l'UE immédiatement après, nous sommes certains que Maurice sortira également très vite de la liste de l'UE - d'autant plus que cette dernière s'est engagée à se référer au tra-

vail effectué par le GAFI. Le processus de radiation de la liste noire de l'UE peut durer entre six et huit semaines. Je comprends qu'il existe un processus administratif et Maurice doit prendre les initiatives nécessaires afin d'accélérer cette sortie. Le Royaume-Uni a déjà réagi en enlevant le pays de sa propre liste noire et nous sommes confiants que l'UE devrait leur emboîter le pas incessamment.

La sortie de cette liste noire annoncera-t-elle un ciel sans nuage pour le Global Business mauricien ou d'autres exigences des grandes juridictions viendront-elles bientôt nous mettre encore des bâtons dans les roues ?

À mon avis, le prochain défi qui attend notre secteur du

Ce que Maurice a construit en tant que centre financier international ne s'est pas fait en un jour. »

Global Business est l'impôt minimum mondial (*Global Minimum Tax*), approuvé par plus de 130 pays sous l'égide de l'OCDE. Cet accord stipule que les grandes entreprises doivent payer un taux d'imposition minimum de 15 %.

L'avantage pour Maurice est que nous avons déjà un régime d'imposition de 15% (avec quelques exceptions qui sont soumises à des conditions). De plus, ce taux vise les bénéfices des grandes entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires atteint 750 millions d'euros et nous n'avons pratiquement pas ce type de grandes entreprises à Maurice.

Certains spécialistes disent ouvertement que

vu le nombre d'exigences auxquelles nous sommes confrontés pour être "compliant", les petites juridictions comme Maurice sont constamment « under attack » par les grandes juridictions européennes et autres...

En juin 2021, Malte a été le premier pays membre de l'UE à figurer sur la liste grise des pays du GAFI. Il serait intéressant de voir si l'UE va, par conséquent, inclure Malte dans sa liste de pays à haut risque. L'une des exigences du GAFI et de l'UE est que les bénéficiaires d'une société offshore doivent être identifiés, correctement enregistrés et les informations échangées. Nous savons que les actions au porteur ont été supprimées à Maurice depuis des décennies, mais certains pays européens utilisent encore ce type d'actions. C'est étonnant que ces pays européens ne se retrouvent pas sur les listes du GAFI et de l'UE !

On voit aussi que la juridiction mauricienne est souvent la cible des médias internationaux. Qu'est-ce qui explique cet acharnement ? Des lobbies sont-ils à l'œuvre ?

Bien que Maurice se soit positionnée comme la juridiction de choix pour les investissements transfrontaliers en Inde et en Afrique, je pense que nous ne pouvons prétendre à la perfection. Dans le passé, nous avons été confrontés à des abus de la part de quelques opérateurs et individus suspects. Les médias internationaux ont ainsi, injustement, tiré parti de cette situation pour donner une mauvaise image de la juridiction et ainsi, ternir notre réputation.

Nous avons maintenant besoin d'une campagne de communication ciblée permettant de souligner les progrès remarquables réalisés en termes de conformité et de bonne gouvernance, et ainsi reconstruire l'image de Maurice.

Par ailleurs, Maurice se conforme déjà à 39 des 40 recommandations du GAFI en matière de lutte contre

le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), comme le souligne le dernier rapport de l'ESAAMLG. De ce fait, Maurice est déjà en avance sur des pays comme Singapour, le Royaume-Uni, les États-Unis et même certains pays membres de l'UE et du GAFI. Le gouvernement, le régulateur et les opérateurs du secteur financier poursuivent désormais leurs efforts pour que Maurice devienne le premier pays au monde à se conformer aux 40 règles LAB/CFT du GAFI dans un avenir très proche. Quand cela se produira, Maurice sera une juridiction modèle en matière de conformité LBC/FT à travers le monde.

Donc, Maurice est un bon élève...

Maurice a fait preuve d'un certain niveau de professionnalisme et d'expertise dans le flux de capital vers l'Inde et l'Afrique au cours de ces 30 dernières années. De plus, nos clients et partenaires comprennent très bien la juridiction et notre cadre réglementaire. Nos traités de non-double imposition (DTA), nos accords pour la Promotion et la protection des investissements (IPPA) et notre législation adaptée font de nous le centre financier international idéal pour l'Inde et l'Afrique.

En quoi notre juridiction va-t-elle bénéficier du retrait de la liste grise dans les semaines et mois à venir, notamment en termes de nouveaux business et aussi d'investissements étrangers directs, etc. ?

Je pense que l'impact immédiat se fera sentir sur les nouvelles opportunités de business et au niveau de l'opération. Nous pouvons nous attendre à voir davantage de fonds d'investissement créés à Maurice provenant de l'UE, des IFD étant plus confortables à passer par notre juridiction pour leur investissement, davantage d'investissements étrangers directs (IED) européens, et moins de contrôles rigides de la part de nos homologues européens sur les trans-



Dans le passé, nous avons été confrontés à des abus de la part de quelques opérateurs et individus suspects. »

ferts bancaires. Nous devons rapidement travailler sur notre campagne de communication et de marketing afin de redorer l'image de Maurice en tant que centre financier de renom.

Des juridictions comme le Rwanda et le Kenya sont en train d'émerger et de concurrencer Maurice dangereusement. Qu'offrent-elles de plus ?

On constate effectivement une certaine concurrence provenant des juridictions telles que Jersey, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, Singapour, le Maroc, l'Afrique du Sud et maintenant le Rwanda. À mon avis, nous nous distinguons par une meilleure compréhension des investissements transfrontaliers avec l'Inde et l'Afrique. Le Rwanda a, depuis quelques années maintenant, mis en œuvre une nouvelle législation pour répondre aux besoins des investisseurs internationaux (certaines de leurs stratégies étant probablement inspirées du succès du centre financier mauricien).

Cependant, qu'avons-nous vu jusqu'à présent ? Cela peut prendre des années pour que le Rwanda puisse acquérir l'expertise que les professionnels mauriciens possèdent déjà dans ce secteur spécifique. De plus, il faudrait pouvoir établir une relation de confiance avec les partenaires commerciaux. Tout cela prend du temps. Ce que Maurice a construit aujourd'hui en tant que centre financier international ne s'est pas fait en un jour.

Outre les exigences de l'OCDE ou de l'UE, quels sont les autres défis que devra relever le secteur du "global business" dans les prochaines années ?

Le temps est révolu où les investisseurs internationaux venaient à Maurice uniquement pour atténuer leurs risques fiscaux. L'ensemble du modèle et de la stratégie du *global business* doit être réorganisé afin de s'adapter au nouvel environnement et d'être prêt à saisir les opportunités avant les autres juridictions concurrentes. Je pense que nous devons désormais nous concentrer sur les produits et services haut de gamme, avec des services à valeur ajoutée et ayant de la substance.

Dans le secteur du *global business*, notre objectif devrait être de diversifier notre offre, de créer de meilleures infrastructures, d'innover, d'utiliser davantage la technologie et d'investir massivement dans le capital humain et le développement des talents.

À long terme, le manque de transparence et de bonne gouvernance, souvent au sommet même de l'État - comme on peut le voir dans l'allocation de contrats publics - sans oublier la lenteur des enquêtes de la police ou de la Commission anti-corruption concernant les cas de corruption et/ou de blanchiment d'argent, ne risquent-ils pas de faire du tort à la réputation du pays en tant que centre fi-

nancier et même rebuter les investisseurs étrangers sur le long terme ?

Le gouvernement et le secteur privé ont fait un travail remarquable pour que Maurice ne figure plus sur la liste grise du GAFI. Cependant, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. L'ensemble de l'industrie et le gouvernement devront collaborer étroitement pour assurer que les politiques, mesures et normes solides déjà mises en œuvre restent pleinement opérationnelles, efficaces et durables. De plus, nous sommes tenus de nous assurer que l'évolution de l'environnement réglementaire est suivie de près, et d'être en conformité.

Bien entendu, si nous sommes en mesure de toujours améliorer nos normes de gouvernance et notre efficacité à combattre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption de manière opportune et diligente, la réputation et l'image de Maurice s'en porteront mieux et nous attirerons davantage d'investissements étrangers directs.